



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 3 mars 2020

L'an deux mille vingt le 3 mars à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Joseph BOIVENT, Yannick NADESAN, Jean RONSIN, Marc HERVE, Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : de M. MANGELINCK à M. NADESAN, de M. BONNIN à M. RONSIN, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Evelyne PANNETIER, Messieurs Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER, Jean-Luc MANGELINCK, Philippe BONNIN

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Comptable public Olivier ROUSSE de la DDTM35, Madame Martine JOUANNET du Symeval, MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Marc HERVE

**Nombre de Membres du Comité présents : 10**

**Nombre de Membres du Comité votants : 13**

Date de la convocation : le 20 février 2020

ADMINISTRATION GENERALE

N°20/03/10 Modification des statuts

## Comité Syndical du 3 mars 2020

### N°20/03/10 Modification des statuts

Rapport,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-20 et suivants ;

Vu la délibération du 10 décembre 2019 N°19/12/05 modifiant les statuts du SMGEau 35 afin de répondre aux évolutions de gouvernance suite à la transformation de la loi NOTRe et de la prise de compétence par les EPCI,

Vu l'arrêté de la préfecture d'Ille et Vilaine en date du 28 février 2020, publiant ces nouveaux statuts,

Vu que les collectivités suivantes : le SIEFT, les CC de Saint Meen-Montauban, de Val d'Ille Aubigné et de Bretagne Romantique, ne font plus partie d'un SMP et donc du SMGEau35,

Vu les délibérations respectives du 14 janvier 2020 et du 21 janvier 2020 des CC du Val d'Ille Aubigné et de Saint Meen-Montauban demandant leur adhésion au SMGEau35

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- 1°) **AFFIRMER** la volonté du SMGEau35 de conserver l'ensemble des collectivités d'Ille et Vilaine au sein de sa structure.
- 2°) **AJOUTER** les Communautés de Communes du Val d'Ille Aubigné et de Saint Meen-Montauban en qualité d'adhérents.
- 3°) **ADOPTER** la rédaction des nouveaux statuts.
- 4°) **PRECISER** que les deux autres collectivités devront délibérer afin de demander leur adhésion au SMGEau 35,
- 5°) **PRECISER** que le Comité du SMGEau 35 devra ensuite se prononcer sur ces nouvelles demandes..

**Ces nouveaux statuts sont adoptés par 11 voix pour et 2 voix contre.**

Fait à Rennes, le 3 mars 2020  
Le Président,

Auguste FAUVEL

